



Schweizerischer Nutzfahrzeugverband
Association suisse des transports routiers
Associazione svizzera dei trasportatori stradali

MEMENTO

Conditions à remplir pour se procurer des carnets TIR auprès de l' ASTAG

Suite à la révision de l'accord TIR (17.02.1999), les carnets TIR ne peuvent être délivrés par l'Association autorisée ASTAG qu'aux entreprises de transport qui remplissent les conditions ci-après. En cas d'intérêt, nous nous ferons un plaisir de vous envoyer les documents nécessaires.

1. Signature valide de la déclaration d'engagement
2. Se procurer des informations sur la solvabilité du requérant (extrait du registre des poursuites)
3. Fourniture d'une garantie bancaire ou d'assurance en faveur de l'ASTAG resp. de l'IRU d'un montant de 50'000.-- USD
4. Remplir un questionnaire
5. Copie de la licence (accès à la profession)
6. Fiche de données avec indication des personnes qui sont autorisées à commander au nom de l'entreprise des carnets TIR et de les gérer / liste des responsables de l'entreprise / liste des véhicules utilisés pour les transports TIR
7. Parapher le Manuel pour le titulaire de carnets TIR.

Pour le contrôle des documents et le feu vert à la délivrance du carnet TIR, il faut s'attendre à un délai d'environ 10 jours à partir de l'entrée de la demande à l'ASTAG. L' ASTAG doit demander à la Direction générale des douanes l'admission de l'entreprise au procédé Carnet TIR. Après examen des documents envoyés, cette dernière donnera le cas échéant à l'entreprise de transports une admission définitive au système TIR.

Déclaration d'engagement

La déclaration d'engagement avec le numéro d'identification attribué par l'ASTAG **constitue la base de l'utilisation future des carnets TIR**. Il convient de la lire attentivement et de prendre le cas échéant toutes les mesures qui s'imposent pour que le propriétaire de l'entreprise de transports soit en mesure de remplir les obligations y figurant.

Deux exemplaires originaux seront envoyés à l'entreprise.

Un exemplaire complètement rempli et validement signé sur la dernière page (p.ex. directeur, fondé de pouvoirs) doit être retourné à l'ASTAG.

Garantie bancaire ou d'assurance

Nous avons par ailleurs besoin d'une garantie bancaire ou d'assurance d'un montant de 50'000.-- USD en faveur de l' ASTAG. Un texte de garantie-type sera mis à votre disposition par nos soins. Il devra être rempli par votre banque ou assurance et nous être retourné.

Nous mettrons par ailleurs à votre disposition une liste de ce qu'on appelle des marchandises à risque. Si des marchandises figurant sur cette liste sont transportées, il faut déposer une garantie bancaire supplémentaire d'un montant de 50'000.-- USD.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que le bulletin de garantie bancaire ou d'assurance valide doit rester déposé chez nous jusqu'à 27 mois après la délivrance du dernier carnet TIR délivré, car pendant cette période, une réclamation de l'autorité douanière au sujet d'un carnet TIR pourrait intervenir.

Fiche de données avec indication des personnes qui sont autorisées à commander au nom de l'entreprise des carnets TIR / liste des responsables de l'entreprise / liste des véhicules utilisés pour les transports TIR

Afin que plusieurs personnes soient en droit de commander chez nous des carnets TIR, il convient de remplir et de nous retourner une fiche de données pour la commande de documents douaniers et la liste des responsables de l'entreprise.

L'entreprise doit nous fournir une liste avec les véhicules (avec les plaques d'immatriculation) utilisés pour les transports sous le régime TIR. Selon le nombre de véhicules indiqués, nous calculons le quota d'émission de carnets TIR à votre entreprise.

Manuel pour titulaires de carnets TIR

En complément à la déclaration d'engagement, le Manuel doit permettre aux titulaires de carnets TIR de vérifier d'autres questions et problèmes y ayant traités.

On signale expressément que les entreprises de transports doivent sans exception respecter les dispositions et instructions figurant dans le Manuel et sur la déclaration d'engagement.

Le Manuel est mis à disposition par voie électronique.

Divers

Prix des carnets TIR (situation 2021)

Nombre de volets	Prix Membre	Prix non-membre	Validité
6 volets	Fr. 130.--	Fr. 230.--	Validité de 75 jours
14 volets	Fr. 160.--	Fr. 260.--	Validité de 75 jours

Pour tout carnet TIR perdu, non utilisé ou utilisé, il faut déposer depuis le 17.02.1999 une garantie d'une contre-valeur de Fr. 3000.--. Cette caution ne sera remboursée qu'au moment de la restitution du carnet TIR à l'association ou après écoulement du délai de réclamation de 27 mois.

Les carnets utilisés ou non utilisés devront être retournés à l'association au plus tard lorsqu'ils sont échus. Des délais exacts figurent dans le Manuel des titulaires.

Envoi par la poste

Les carnets TIR peuvent être commandés par mail (f.meyer@astag.ch).

Les commandes seront traitées du lundi au jeudi, de 07h30 à 16h30.

01.01.2021